



Province de Québec
MRC de Bonaventure
Ville de Paspébiac

**AVIS PUBLIC
D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-573
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-323 PLAN D'URBANISME DE
LA VILLE DE PASPÉBIAC**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-573 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par la soussignée :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption, par la résolution numéro 2026-07-271 à la séance extraordinaire du 20 juillet 2026, du projet de Règlement numéro 2026-573 modifiant le Plan d'urbanisme de la ville de Paspébiac, tiendra une assemblée publique de consultation le 10 août 2026 à compter de 16h, à la salle du centre culturel ce, en conformité de la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objets et conséquences de remplacer le plan numéro PU-2008-17 « Périmètre d'urbanisation de la ville de Paspébiac » par le plan numéro PU-2016-17 « Périmètre d'urbanisation de la ville de Paspébiac », remplacer le plan numéro « TI-2008-08.9 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la ville de Paspébiac » par le plan numéro TI-2016-08.9 « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures du territoire de la ville de Paspébiac » abroge et remplace la section concernant les zones d'érosion en bordure de la Baie des Chaleurs à la quatrième partie « Territoires d'intérêt, contraintes et infrastructures » et son Annexe E par les plans « Carte 22A03-050-0104 (Paspébiac-Ouest) » et « Carte 22A03-050-0105 (Paspébiac) » ce, conformément au Schéma d'aménagement et développement durable révisé de la MRC de Bonaventure.

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la ville de Paspébiac aux heures ordinaires de bureau, sur le site web de la ville de Paspébiac à l'adresse suivante <https://villepaspebiac.ca/vie-citoyenne-et-ville/reglements/>. Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante urbanisme@villepaspebiac.ca ou par courrier à la ville à l'adresse postale suivante 5, boul. Gérard-D. Lévesque Est, Paspébiac G0C 2K0.

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le 10 août 2026, à compter de 16h, à la salle du centre culturel;

Donné à Paspébiac, ce mercredi 22 juillet 2026.

Daniel Langlois
Directeur général et greffier